



Guéret, le 3 janvier 2017

Communiqué de presse

Élection municipale complémentaire d'Issoudun-Létrieux les dimanches 5 et 12 février 2017

Suite à la vacance de **2 sièges de conseillers municipaux au sein de la commune d'Issoudun-Létrieux**, la Sous-Préfète d'Aubusson vient d'arrêter la date de convocation des électrices et des électeurs de cette commune. **Le 1^{er} tour** a été fixé au **dimanche 5 février 2017**. L'éventuel **second tour** aura lieu le **dimanche 12 février 2017**.

Les déclarations de candidature devront être déposées à la Sous-Préfecture d'Aubusson, 5 rue Saint-Jean aux jours et heures suivants :

Pour le premier tour de scrutin :

- **Le mercredi 18 janvier 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**
- **Le jeudi 19 janvier 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**

Cette déclaration n'est obligatoire que pour le premier tour de scrutin. Les candidats non élus au premier tour sont en effet automatiquement candidats au second tour.

Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de siège de conseillers municipaux à pourvoir.

Dans cette hypothèse, les déclarations de candidature pour le second tour seront à déposer :

- Lundi 6 février 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**
- Mardi 7 février 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**

Contact Presse : Jean-François RENGEAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet 23